



SONDAGE SUR LA VITESSE ROUTIÈRE

Étant donné que le conseil municipal reçoit de nombreuses demandes de diminution de vitesse, la Ville de Saint-Pie considère de diminuer les limites de vitesse sur son territoire et désire obtenir votre opinion.

L'objectif de ce sondage vise la sécurité routière de tous les citoyens de Saint-Pie. Plusieurs municipalités aux alentours ont déjà soumis leur réglementation à une diminution de la vitesse sur leur territoire.

- Sous forme de sondage, **une personne par adresse** pourra répondre en choisissant ses préférences de vitesse dans les zones rurales et urbaines.

La Ville de Saint-Pie vous remercie de participer à la mise en œuvre d'une route plus sécuritaire!

COUPON-RÉPONSE

SONDAGE SUR LA VITESSE ROUTIÈRE

Zone rurale actuelle de 80 km/h* :

diminution à 70 km/h

*les zones de 60 et 50 km/h demeureront respectivement à leur vitesse actuelle

diminution à 60 km/h

Zone urbaine actuelle de 50 km/h :**

maintient à 50 km/h

**les zones de 30 km/h demeureront à la même vitesse

diminution à 40 km/h

Commentaires : _____

❖ **Prénom et nom du citoyen :** _____

❖ **Adresse :** _____

À retourner avant le **20 octobre 2023** à l'hôtel de ville au 77, rue Saint-Pierre ou par courriel à greffe@villest-pie.ca.